

# Le droit, l'arme des Etats-Unis pour mettre au pas les sociétés européennes

Juliette Bénabent

- Publié le 26/04/2019

**Amendes colossales, arrestations arbitraires : au nom de la lutte contre la corruption, les Etats-Unis imposent leurs lois aux entreprises du monde entier. Et en profitent surtout pour asseoir leur hégémonie commerciale. Qu'attend l'Union européenne pour se défendre, s'interroge le penseur et journaliste Ali Laïdi ?**

Alstom en 2014 : 773 millions de dollars. BNP Paribas en 2015 : 9 milliards. Commerzbank : 1,4 milliard... Ces amendes colossales, et bien d'autres, ont été infligées par l'administration américaine à des entreprises européennes. Motif : corruption ou violation d'embargos décrétés par les Etats-Unis contre la Libye, le Soudan, l'Iran... Pour préserver leur accès à l'incontournable marché américain, ces sociétés ont reconnu leur culpabilité et sont passées à la caisse. En dix ans, les entreprises européennes se seraient ainsi délestées de 40 milliards de dollars, selon un rapport parlementaire français. Et ce n'est pas fini : Washington vient d'annoncer la multiplication des poursuites contre quiconque commerce avec Cuba. Comment les Etats-Unis imposent-ils leur loi au monde entier ? Pourquoi les pays européens réagissent-ils si peu ? Dans *Le Droit, nouvelle arme de guerre économique*, le chercheur et journaliste Ali Laïdi fait la sidérante démonstration d'une hégémonie américaine presque sans entrave, qui, au-delà de purs enjeux économiques, menace, selon lui, « la diversité des sociétés humaines ».

## **Depuis quand les Etats-Unis utilisent-ils le droit comme arme économique ?**

Ils activent de manière croissante un arsenal législatif assez ancien. Jadis, la corruption était admise : les pots-de-vin, versés par les multinationales pour faire des affaires à l'étranger, n'étaient pas illégaux. Mais en 1972, le scandale du Watergate révèle une corruption dévastatrice. Le législateur adopte alors, en 1977, le Foreign Corruption Practices Act (FCPA), qui prohibe ces pratiques. Pour étendre l'interdiction aux entreprises étrangères (qui sinon disposeraient d'un avantage énorme pour remporter des marchés), les Américains entament un intense lobbying. Ils convainquent l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) en 1997 : celle-ci adopte une convention calquée sur le FCPA, ratifiée par quarante-quatre pays. En parallèle de cette croisade anticorruption, les Etats-Unis entendent imposer au monde leurs embargos contre Cuba, l'Iran, la Libye. En 1996, deux lois [les lois Helms-Burton et D'Amato-Kennedy] sanctionnent leur violation : toute société qui commerce avec ces pays, quelle que soit sa nationalité, est passible de poursuites américaines.

C'est alors que l'Union européenne commet une erreur fondatrice : elle dépose une plainte à l'OMC contre ces lois mais, effrayée de sa propre audace, la retire aussitôt ! Et se contente de la promesse de Bill Clinton de ne pas poursuivre les entreprises européennes... Ainsi, l'Europe se place d'emblée en position de faiblesse. Après le 11 septembre 2001, tous ces dispositifs sont largement activés par les Etats-Unis, au nom de la lutte contre le terrorisme qui, selon eux, pourrait être financé par la corruption et la violation des embargos.



**“Les Etats-Unis veulent faire comprendre aux Européens qu’ils sont des vassaux davantage que des alliés.”**

**En mai 2018, tout s’accélère avec le rétablissement américain des sanctions contre l’Iran ?**

Oui, mais les dégâts sont bien antérieurs. L’Europe n’a pas réagi aux diktats américains, et a laissé le champ libre aux Etats-Unis, dont la stratégie offensive est parfaitement théorisée et assumée. Pour eux, la guerre économique a remplacé la guerre froide : depuis la chute du mur de Berlin en 1989 et la disparition de l’ennemi communiste, leur priorité est d’imposer leur leadership sur l’économie mondiale.

**Sur quelles bases juridiques se fonde l’application de ces lois à l’étranger ?**

Sur l’existence d’un lien, appelé le « nexus », entre l’entreprise poursuivie et les Etats-Unis. Par exemple : la société effectue ses transactions en dollars, est cotée en Bourse aux Etats-Unis, y dispose d’une filiale (même un simple bureau). Ou utilise un serveur informatique passant par les Etats-Unis : une adresse gmail peut suffire !

L’administration américaine détermine ce lien en toute liberté. En théorie, l’OMC ou la justice pourraient contrôler la validité de ces procédures, mais

personne n'ose les saisir. Les hauts fonctionnaires français et européens m'ont avoué leur peur que les Etats-Unis ne quittent l'OMC, déclenchant une crise économique internationale majeure...

### **Pourquoi les Américains s'en prennent-ils à leurs alliés européens plutôt qu'à leurs ennemis historiques, la Chine ou la Russie ?**

Quelques entreprises russes ont été condamnées, et les constructeurs de téléphonie chinois Huawei et ZTE sont dans le viseur américain. Mais les Européens sont particulièrement ciblés, car les Etats-Unis veulent bien leur faire comprendre qu'ils sont des vassaux davantage que des alliés. Préoccupés par la montée en puissance de l'économie européenne depuis les années 1980, ils ont constamment cherché à la contenir et à la contrôler.

Avec ces procédures, les entreprises poursuivies par le département de la Justice doivent payer des avocats pour effectuer l'enquête, dont le but n'est pas de les innocenter, mais au contraire de démontrer leur culpabilité, pour satisfaire l'administration et parvenir à un accord ! Elles doivent aussi communiquer des milliers de données stratégiques aux autorités américaines et, pour finir, reconnaître leurs fautes et s'acquitter d'une amende.

### **Pourquoi ne se rebellent-elles pas ?**

Il faut bien comprendre que ce n'est pas la justice qui juge, mais l'administration qui négocie, en toute liberté. Elle peut imposer enquêtes et sanctions arbitraires, du moment que l'entreprise signe l'accord reconnaissant sa culpabilité. Il contient aussi une *muzzle clause* (« clause muselière ») interdisant de le contester par la suite.

Et l'administration ne craint pas les démonstrations de force : alors qu'ils enquêtaient sur Alstom depuis 2011, les Américains ont arrêté un cadre français à sa descente d'avion à New York, en 2013. Frédéric Pierucci a passé deux ans en prison ; Alstom a accepté l'accord et l'amende fin 2014. On comprend que certains patrons n'osent plus se rendre aux Etats-Unis... L'administration est en principe soumise au contrôle de la justice... si quelqu'un la saisit.

Quelques rares individus l'ont fait : Lawrence Hoskins, cadre britannique d'Alstom, a obtenu en 2018 l'annulation de la procédure contre lui par une cour d'appel américaine. Mais les entreprises, elles, ne s'aventurent jamais dans un procès long, cher et médiatique, qui risque de les bannir du marché américain. Elles se plient aux enquêtes.

### **Quel est le but réel des Etats-Unis ?**

Il excède largement la défense de la morale mondiale ! D'ailleurs, s'ils s'en souciaient tant, les Etats-Unis adhéreraient à la Cour pénale internationale... L'objectif financier est très clair. A New York, la grande blague consiste à montrer aux hommes d'affaires européens les buildings construits grâce à leur argent. Autre avantage : fragiliser la concurrence. L'enquête qui vise actuellement Airbus bénéficie ainsi à Boeing. Certaines entreprises, exsangues après l'amende, sont vendues... souvent à des Américains. C'est ainsi que General Electric a racheté la branche énergie d'Alstom.

Enfin, ces procédures sont une véritable source d'espionnage ! Chaque entreprise livre des millions d'informations — en violation, pour la France, d'une loi de 1968 prohibant la fourniture de données stratégiques à des autorités étrangères. Mais les dirigeants redoutent davantage l'administration américaine que la loi française...

### **Pourquoi les pays européens ne punissent-ils pas eux-mêmes leurs entreprises ?**

Leur défaillance pour lutter contre la corruption est flagrante. Les entrepreneurs disent qu'il faut payer pour faire du business à l'étranger, et les gouvernements ferment les yeux. Les Américains, eux, ne versent plus de pots-de-vin, mais infiltrent les marchés étrangers par leurs réseaux de lobbying, de renseignement et d'influence. Et leurs entreprises remportent les marchés à peine l'appel d'offres émis. Nous sommes très en retard !

### **Une résistance efficace pourrait-elle s'organiser ?**

Il y a des pistes, embryonnaires. La première : renforcer l'euro dans les transactions internationales. Les Européens achètent encore des Airbus en dollars ! Autre idée : l'Instex, entité mise sur pied par la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, pour permettre à leurs PME de faire du troc avec l'Iran malgré l'embargo américain.

Mais une réelle résistance suppose une culture du rapport de force. Or les Européens refusent de penser l'affrontement économique, d'élaborer une doctrine qui pourrait nourrir des politiques de fermeté. Ils considèrent encore le marché comme la rencontre entre un vendeur et un acheteur bénéficiant du même niveau d'information — la théorie d'Adam Smith, en 1776 ! Les Américains, à l'instar des néolibéraux Milton Friedman et Friedrich Hayek, le voient depuis longtemps comme le lieu de la concurrence. Le vainqueur étant celui qui possède la meilleure information...

### **Certains freins sont donc culturels ?**

Clairement. Responsable d'un XXe siècle meurtrier — deux guerres mondiales, un génocide, une décolonisation sanglante —, l'Europe n'ose toujours pas revendiquer sa puissance. Elle ne s'est pas adaptée à un commerce qui n'est plus doux, comme disait Montesquieu, mais sacrément dur ! L'Allemagne est atlantiste — Angela Merkel a publiquement reconnu aux Américains le droit de poursuivre la corruption dans le monde entier. Les Anglais admettent depuis toujours le commerce comme une source de renseignement, et ont de plus un lien historique fort avec Washington. Les pays du Sud, qui n'ont pas de multinationales, ne se sentent pas concernés ; ceux d'Europe du Nord, à forte tradition libérale, détestent les réglementations trop strictes.

Si une révolte se lève, elle partira de France. En 2016, la loi Sapin 2 a créé la « convention d'intérêt judiciaire », système de justice négociée calqué sur le modèle américain. En 2017, la filiale suisse de HSBC a ainsi payé 300 millions d'euros pour blanchiment de fraude fiscale. A l'administration française cette fois ! La banque suisse UBS, elle, a refusé de négocier, et le tribunal correctionnel l'a condamnée en février à une énorme amende : 4,5 milliards

d'euros. Les choses évoluent donc. Mais la récente mission du député LREM Raphaël Gauvain recommande surtout d'alourdir les sanctions contre les dirigeants coopérant avec des autorités étrangères. En plus d'être dans le collimateur américain, ils seront punis par la France, c'est la double peine ! On ne s'attaque toujours pas à la racine du problème.

### **Quel est l'enjeu, au-delà de la puissance économique ?**

La protection de la diversité des sociétés humaines. A travers leur pouvoir économique, les Américains veulent imposer leurs normes, leur conception du monde, leur mode de vie. Même au sein d'une économie de marché, demeurent différentes façons de penser, de manger, de s'habiller... Sans cette diversité, il n'y a plus de résilience possible en cas de crise mondiale.

Imaginez : le monde vit selon l'*american way of life*, et survient une crise financière comme celle des subprimes de 2007. L'ensemble des pays serait intoxiqué, ce serait une catastrophe mondiale. Il s'agit donc bien d'un enjeu d'écologie humaine.

### **À LIRE :**

*Le Droit, nouvelle arme de guerre économique. Comment les Etats-Unis déstabilisent les entreprises européennes*, éd. Actes Sud, 2019, 336 p., 22 €.